

◀ N° A11



**HALL A**  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° A 11 au 1er étage

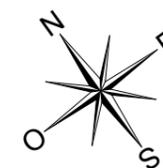
ENTREE	2,70 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	20,81 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	12,54 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	4,39 m <sup>2</sup>
WC	1,97 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	1,68 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>44,09 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	6,50 m <sup>2</sup>
BALCON 2	0,90 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>51,49 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AV	allège vitrée	R	réfrigérateur
VR	volet roulant	LV	lave vaisselle
GC	garde corps	LL	lave linge
soffite/faux plafond		C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	TRI	tri sélectif
PL	placard sèche-serviette	LC	lineaire complémentaire
fenêtre		fenêtre	
		fenêtre fixe	

Indice d Juin 2024

Echelle : 0 50 100 200



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pentes, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.